

## DELIBERATION DDB2022\_006

Nombre de membres du bureau	
en exercice	54
Présents	42
Votants	50
Pouvoirs	8

Date de convocation du Bureau communautaire délibérant du Grand Périgueux le 8 avril 2022

**LE 14 avril 2022**, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DÉLIBÉRANT DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de  
**M. Jacques AUZOU**

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

### SUBVENTION 2022 À LA CONFÉDÉRATION NATIONALE DU LOGEMENT DORDOGNE - POINT DELIBERANT

#### PRESENTS :

M. AUDI, M. AUZOU, Mme BOUCAUD, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CAPIERRE, M. COURNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADES, Mme GONTHIER, Mme LABAILS, M. LACOSTE, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M DENIS, M. MOTARD, Mme FAURE, M. DUCENE, Mme ROUX, M. PERPEROT, M. MARTY, M. BIDAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. CHANSARD, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. BOURGEOIS, M. CADET, M. CAREME, Mme DOAT, M. NOYER, M. AMELIN, M. PALEM, M. CHAPOUL, M. VADILLO

#### ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. COLBAC, M. MOTTIER, M. REYNET, M. MALLET, M. SERRE, M. MARSAC, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD

#### POUVOIR(S) :

M. LE MAO donne pouvoir à M. LAGUIONIE  
Mme SALOMON donne pouvoir à M. GEORGIADES  
M. TALLET donne pouvoir à M. AUZOU  
M. LEGAY donne pouvoir à M. AUZOU  
M. GUILLEMET donne pouvoir à Mme ROUX  
M. RATIER donne pouvoir à M. SUDREAU  
M. JAUBERTIE donne pouvoir à M. NOYER  
M. MARC donne pouvoir à M. SUDREAU

## SUBVENTION 2022 À LA CONFÉDÉRATION NATIONALE DU LOGEMENT DELIBERANT

**Vu** le code général des collectivités territoriales.

**Vu** la délibération du 16 juillet 2020 par laquelle le conseil communautaire délègue au bureau un certain nombre de ses pouvoirs.

**Considérant que** comme les années passées, la fédération de Dordogne de la Confédération Nationale du Logement (CNL24) a sollicité l'agglomération du Grand Périgueux pour une subvention de fonctionnement de 2.500 € pour cette année 2022. La CNL 24 coordonne plusieurs amicales de locataires au sein du parc social sur Coulouneix-Chamiers et Périgueux. Selon ses statuts, cette fédération a notamment pour but :

- de défendre l'intérêt général et d'affirmer, en tant que représentant des usagers de l'habitat et de la consommation, sa volonté de participer à tous les échelons, aux organismes officiels chargés d'élaborer ou d'appliquer une politique d'habitat, de l'urbanisme, de la consommation, de l'environnement et de l'aménagement du cadre de vie».
- d'agir pour orienter les définitions d'urbanisme et d'environnement dans le cadre d'une amélioration et d'une protection sociale du cadre de vie des familles ;

**Que** l'activité de la CNL de Dordogne a encore été fortement impactée par la crise sanitaire en 2021. Malgré ce contexte, la CNL a pu rencontrer en rendez-vous individuel près de 90 personnes et a été sollicitée sur différentes thématiques (plus de 600 appels, 500 courriers et près de 27000 mails) : on note donc un fort développement des échanges à distance au détriment des rendez-vous du fait du contexte lié à la Covid. Les amicales de locataires ont continué à se développer sur le département, et notamment celle de Périgueux Trarieux qui s'est étendue à la résidence Pagès.

**Qu'en** 2022, l'association souhaite pouvoir retravailler le lien avec les habitants «en direct» après 2 années de confinement compliquées : le but est d'aller plus «sur le terrain» et d'informer les locataires sur leurs droits et devoirs, notamment lors de la journée Nationale des Droits des Habitants. Il s'agit aussi de pouvoir les aider dans leurs démarches auprès des bailleurs , notamment en cas de recours ( charges locatives, interventions techniques, etc.) ;

**Que** la CNL souhaite également sensibiliser les locataires sur son rôle, en vue des élections aux CA des bailleurs et la désignation de représentants de locataires.

**Considérant que** la CNL 24 a été un partenaire lors de l'élaboration du Programme Local de l'Habitat 2017-2022 (PLH), dont l'une des actions prévoit la participation des habitants et des représentants des locataires aux actions et à l'évaluation de notre politique de l'habitat.

**Que** par ailleurs, la CNL24 a participé également à l'élaboration de la Convention Intercommunale d'Attribution, via la Conférence Intercommunale du Logement.

### LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DÉLIBÉRANT , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Décide d'accorder une subvention de 1000 € pour la CNL Dordogne au titre de 2022 ;
- Autorise le Président à signer tous documents relatifs à cette subvention.

**Adoptée à l'unanimité.**

Envoyé en préfecture le 09/05/2022

Reçu en préfecture le 09/05/2022

Affiché le

ID : 024-200040392-20220414-DDB2022\_006-DE

DDB2022\_006

SLOW

Délibération publiée le 09/05/2022

Pour extrait co

Délibération certifiée exécutoire  
à compter du 09/05/2022

Périgueux, le 09/05/2022

Le Président,  
Jacques AUZOU

